

BAREME DES HONORAIRES AU 1ER NOVEMBRE 2016



**TRANSACTION**

Les honoraires sont généralement à la charge du vendeur  
sauf autres dispositions au mandat de vente.

Ils comprennent la visite, la négociation ainsi que la constitution du dossier de vente.

PRIX DE VENTE		DONT HONORAIRES T.T.C (TVA 20%)
0	à 19 999 €	Forfait 2 000 €
(lot annexe : cave, parking, garage...)		
20 000 €	à 70 000 €	9%
70 001 €	à 78 500 €	Forfait 6 300 €
78 501 €	à 120 000 €	8%
120 001 €	à 137 000 €	Forfait 9 600 €
137 001 €	à 200 000 €	7%
200 001 €	et au delà	5%

En cas d'honoraires à la charge de l'acquéreur, le pourcentage sera appliqué sur le net vendeur.

En cas de délégation de mandat de vente, les honoraires sont ceux de l'agence qui détient le mandat de vente initial.

CHAQUE AGENCE EST JURIDIQUEMENT ET FINANCIÈREMENT INDÉPENDANTE.